



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/172

Contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale pour l'année 2015.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale situé à Mezzavia, lieudit Campo di Fiori, a ouvert le 2 décembre 2013 et sa gestion est confiée à la Croix Rouge.

La pérennisation de cet accueil représente un aspect essentiel du dispositif de protection des sans-abris à Ajaccio. Son ouverture à l'année a marqué l'aboutissement d'un projet porté par l'ensemble des collectivités publiques (Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Général 2A, Ville d'Ajaccio) et des associations caritatives et humanitaires.

Le CHUS propose 30 chambres individuelles, réservées aux personnes seules, hommes ou femmes, non accompagnées d'enfants, qui se trouvent en situation de détresse et d'errance. Le centre est ouvert toute l'année de 17 heures à 8 heures tous les jours de la semaine et jusqu'à 9 heures le week-end.

Les hébergés peuvent dîner et prendre le petit-déjeuner. Ils doivent quitter les lieux à 8 h au plus tard.

La Ville d'Ajaccio contribue à hauteur de 60 000 €/an au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale. Pour mémoire, les autres financeurs sont les suivants :

- Etat : 210 000 €
- Conseil Général : 60 000 €
- Aide alimentaire :
 - CTC : 21 500 €
 - CG2A : 21 500 €
 - DDCSPP : 27 447 €

Il est à noter que les usagers participent à hauteur de 2 € par nuitée.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion du CHUS « Alba » par la Croix Rouge Française jointe au présent rapport.
- D'autoriser le versement de la somme de 60 000 € à la Croix Rouge représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du CHUS pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2015, fonction 523, chapitre 65, compte 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

D'autoriser le versement de la somme de 60 000 € à la Croix Rouge représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du CHUS pour l'année 2015.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion du CHUS « Alba » par la Croix Rouge Française jointe au présent rapport.

DIT

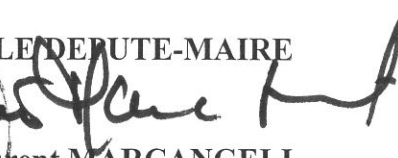
Que les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2015, fonction 523, chapitre 65, compte 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150605-2015_172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 05/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

